



# La matérialité carcérale, conçue et vécue

Séminaire du Groupe Européen de Recherches sur les Normativités (GERN, CNRS)

## "Architecture carcérale contemporaine : matérialités, utopies, prospectives"

**Vendredi 9 juin 2017, Salle D223**

Maison de la recherche, Université Paris-Sorbonne, 28 rue Serpente, 75006 Paris

**Inscription obligatoire sur <http://bit.ly/2lMa8ym>**

Accueil : 9h00-9h30. Séance présidée par Olivier Milhaud (ENeC, Univ. Paris-Sorbonne)

- Jennifer Yeghicheyan, ATER, laboratoire SANTESIH, Université de Montpellier, « "Une fourmilière !" Des usages d'un rond-point en maison d'arrêt »
- Manon Veaudor, Doctorante en Science politique, laboratoire CESDIP, « Quadriller l'espace carcéral. Le rôle des assignations urbaines sur les pratiques d'affectation et de surveillance en détention »
- Anaïs Tschanz, doctorante à l'École de criminologie, Université de Montréal, « L'intimité à l'épreuve de l'espace carcéral »

Discutante : Camille Lancelevée (Administration pénitentiaire)

Pause 12h45 - 14h15. Séance présidée par David Scheer (Centre de recherches criminologiques, ULB)

- Valérie Icard, Doctorante en Science politique, laboratoire CESDIP, Université de Versailles Saint-Quentin / Université de Picardie Jules Verne, « Le maintien de l'ordre à l'épreuve du renouvellement de l'espace carcéral en Espagne »
- Rita Carlos, Doctorante en sociologie, Université Paris Saclay, laboratoire CESDIP, « Un regard décalé : le Centre Educatif Fermé, modes et sens d'appropriation de l'espace »
- Lucie Bony, chargée de recherche CNRS, UMR Passages, « Retours sur le livre blanc pénitentiaire : repenser l'architecture pénitentiaire ? »

Discutante : Elsa Besson (Rennes 2/INHA)

Fin : 17h45-18h00

Responsables scientifiques : Olivier Milhaud [olivier.milhaud@paris-sorbonne.fr](mailto:olivier.milhaud@paris-sorbonne.fr) (ENeC, Paris-Sorbonne) & David Scheer [davscheer@gmail.com](mailto:davscheer@gmail.com) (Centre de recherches criminologiques, Université Libre de Bruxelles)

Séance 2 (17 novembre 2017, Bruxelles) : L'utopie pénitentiaire et les modèles carcéraux.

Séance 3 (11 mai 2018, lieu à déterminer) : Architecture carcérale : prospectives et débats contemporains.

**Jennifer Yeghicheyan, ATER, laboratoire SANTESIH, Université de Montpellier, « “Une fourmière !” Des usages d’un rond-point en maison d’arrêt »**

À partir de l’observation du principal rond-point de circulation d’une maison d’arrêt, cette proposition de communication souhaite éclairer le quotidien carcéral au prisme de l’espace. Elle est issue des données d’une recherche collective portant sur les « spatialités carcérales »<sup>1</sup>. Nous partons de l’hypothèse selon laquelle la peine de prison est avant tout spatiale, suivant ainsi la thèse d’Olivier Milhaud. La liberté de circulation des personnes détenues n’est pas seulement entravée entre la prison et le reste du monde, mais au sein même de celle-ci.

Les conduites des personnes détenues traduisent des rapports à l’espace, rapports qui prennent place dans l’économie générale de la prison, à savoir la tension entre contraintes et marges de manœuvre. Des trajets effectués en groupe contrôlés par un ou plusieurs surveillants jusqu’au cheminement réalisé seul à condition de posséder un « *bulletin de circulation* », les déplacements des détenus existent sous diverses formes. Mais il ne s’agit pas de répertorier les modes de locomotion en prison. L’étude des pratiques révèle la dimension vécue de ces trajets, leurs significations sociales et leurs déviations par rapport aux destinations prévues par l’institution. Par l’observation des circulations autour de ce rond-point, c’est bien le poids de l’enveloppe carcérale et des manières d’y faire face qu’il s’agit de mettre au centre de l’analyse. Lieu de passage, le rond-point de la maison d’arrêt étudiée devient lieu de sociabilité, alors approprié furtivement par les personnes détenues. En outre, la gestion des différentes circulations (les mouvements de groupe ne doivent pas se croiser) produit un rythme ponctué de « *blocages* » et d’attentes qui renseignent sur la contrainte carcérale « en train de se faire » au regard de son architecture et de ses aménagements.

**Manon Veaudor, Doctorante en Science politique, laboratoire CESDIP, « Quadriller l’espace carcéral. Le rôle des assignations urbaines sur les pratiques d’affectation et de surveillance en détention »**

A partir d’une enquête de plusieurs mois dans deux maisons d’arrêt françaises pour hommes majeurs, nous proposerons de revenir sur la conception des affectations des prisonniers, en bâtiment de détention et en cellule, par les personnels de surveillance. Cette communication se penchera sur le processus de catégorisation des détenus lors d’une étape du parcours carcéral – le quartier arrivant – avant d’aborder une réflexion plus générale sur les pratiques et les finalités qui structurent l’espace carcéral.

Elle comparera pour cela deux types de fonctionnement des commissions pluridisciplinaires uniques « arrivants », afin de souligner l’importance des logiques informelles d’assignation des détenus au-delà des consignes écrites auxquelles sont tenu-e-s les surveillant-e-s (Chantraine, Sallée 2014). Nos terrains ayant révélé une attention, variable, au lieu d’où viennent les personnes emprisonnées, il s’agira de saisir en quoi les « clans de quartier » ou la figure

---

<sup>1</sup> Laurent Solini, Jennifer Yeghicheyan et Sylvain Ferez, *Fabriquer la prison. Pour une études des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises*, rapport de recherche, Mission de Recherche Droit et Justice, 2016.

elliptique de « celui qui connaît du monde » représentent des catégories pertinentes (ou non) du point de vue de ces personnels. Celles-ci sont parfois distinguées d'autres assignations ordinaires de la part des surveillant-e-s, notamment ethnique (Jounin 2008), comme les « chinois » ou les « brésiliens », réputés plus calmes. Ce mécanisme de placement des détenus autour d'une logique territoriale suggérera un regard complémentaire au rapport vécu de l'enfermement en maison d'arrêt (Bony 2015).

Cette approche des décisions d'affectation permet de saisir pourquoi, dans certains établissements, l'on observe une répartition des prisonniers en fonction des localités urbaines. Un bref aperçu de l'histoire de l'établissement pénitentiaire, et de l'environnement urbain qui l'entourent, paraît nécessaire. Elle sera enfin l'occasion d'interroger les circulations que ces pratiques de surveillance par l'espace autorisent ou négocient (Morelle 2013), et de réfléchir à une forme de régulation des populations produite, par analogie avec les transformations urbaines (Foucault, 1978), à des fins de surveillance.

### **Anaïs Tschanz, doctorante à l'École de criminologie, Université de Montréal, « L'intimité à l'épreuve de l'espace carcéral »**

Au sein d'un milieu carcéral se caractérisant par une surveillance permanente et faisant face, au Canada, à la surpopulation et à la double occupation cellulaire, l'intimité des personnes incarcérées s'avère être une problématique importante, bien que trop souvent ignorée. Indissociable de l'environnement dans lequel elle est construite et vécue, l'intimité est ainsi mise à l'épreuve des contraintes de visibilité, de proximité des corps et de partage de l'espace qu'implique ce contexte.

À partir d'une quarantaine d'entrevues menées auprès de détenu(e)s incarcéré(e)s au sein de prisons du Québec, cette communication propose d'explorer l'intimité des personnes détenues à travers le prisme des espaces carcéraux, tels qu'ils sont perçus et vécus. Dans un premier temps, notre étude suggère que la spatialité de la détention remodèle la sphère intime des détenus. Au sein même des établissements correctionnels tout d'abord, l'aménagement et la configuration des espaces peuvent favoriser diverses intrusions dans l'intimité. Ensuite, l'institution carcérale, en tant qu'espace géographique, est créatrice de distance et de mouvements qui ont une incidence sur l'intimité des personnes incarcérées, notamment en s'imposant sur les relations familiales.

Dans un deuxième temps, notre étude met en lumière la capacité qu'ont les détenus de jouer avec leur environnement, grâce à la mise en oeuvre de pratiques quotidiennes et microbiennes des espaces carcéraux. En recourant à la richesse conceptuelle de De Certeau, nous suggérons ainsi que les personnes incarcérées adoptent des tactiques de l'espace particulières qui leur permettent de (re)construire des moments d'intimité. Une telle approche de l'expérience carcérale nous permet d'envisager la prison comme un espace contraignant, mais modulable et reflète la créativité déployée par les détenus pour préserver leurs individualités, grâce à une négociation quotidienne de l'espace carcéral.

**Valérie Icard, Doctorante en Science politique, laboratoire CESDIP, Université de Versailles Saint-Quentin / Université de Picardie Jules Verne, « Le maintien de l'ordre à l'épreuve du renouvellement de l'espace carcéral en Espagne »**

Il s'agit d'interroger les influences de l'architecture carcérale sur les pratiques et les représentations des acteurs en prison. Pour cela, nous nous appuyons sur une enquête socio-ethnographique<sup>1</sup> menée au sein de deux centres-types espagnols, d'une durée de dix semaines dans chaque établissement.

Présenté comme modèle architectural avant-gardiste en Europe, le centre-type espagnol se distinguerait de par son architecture innovante et de par la qualité de ses infrastructures.

L'espace y est pensé en référence à l'urbanité : la prison s'apparente à une micro-ville, dans l'ambition notamment de « normaliser » l'espace carcéral. Quelles sont les répercussions concrètes de la matérialité du dispositif carcéral sur le quotidien de la détention ? Dans quelles mesures l'agencement spatial et ses usages révèlent-ils des transformations de la prison contemporaine ? Deux dimensions seront successivement explorées. Tout d'abord, nous montrerons comment les surveillants pénitentiaires se saisissent du bâti pour repenser la relation carcérale, induisant des bouleversements dans la configuration organisationnelle. Ensuite, nous verrons que l'espace renouvelé est également investi pour impulser une nouvelle dynamique dans les modalités d'obtention de l'ordre en détention.

Favorisant une fragmentation des espaces, la matérialité architecturale permet une gestion différenciée des espaces et des personnes recluses. Dans ce cadre, il s'agira d'analyser, à partir des usages par et dans l'espace, les inflexions du gouvernement disciplinaire au sein des prisons contemporaines.

**Rita Carlos, Doctorante en sociologie, Université Paris Saclay, laboratoire CESDIP, « Un regard décalé : le Centre Educatif Fermé, modes et sens d'appropriation de l'espace »**

En 2002, la loi Perben I instaure de nouveaux établissements pour les mineurs délinquants : les Centres Educatifs Fermés (CEF), autour d'un principe de fermeture symbolique. Depuis la création de ces institutions, présentées comme une solution alternative à l'incarcération des jeunes, les débats sur la porosité des CEF vis à vis de l'extérieur et la légitimité de cette coercition subsiste. Cette controverse s'attache bien souvent à considérer l'effectivité de la clôture comme l'élément majeur d'évaluation de la contrainte. Pourtant, une analyse ethno-sociologique permet de considérer le CEF comme un espace multiple, caractérisé par la diversité des circulations et des occupations qu'il permet. L'exploration de ces dernières nous invite alors paradoxalement à dépasser l'aire d'étude, que constitue le CEF, afin de comprendre comment les (dé)placements qui se produisent en son sein s'inscrivent dans des trajectoires.

Il s'agit ici de considérer un lieu privatif de liberté au travers de l'imposition d'espaces et de cohabitations non choisis voire d'identités et d'appréhender les marges de manoeuvres dont disposent les acteurs au quotidien pour dépasser (ou non) le cadre en place. Cette approche qui repose sur des méthodes d'analyse documentaire, d'observations ethnographiques ainsi que d'entretiens semi-directifs questionne l'espace du CEF, de sa conception à ses usages. Alors que l'architecture du lieu entend répondre à un impératif législatif de prise en charge individualisée de son public - notamment à travers des espaces collectifs à l'intérieur des murs plus réduits paradoxalement que les espaces individuels - les jeunes placés sur le site, n'en constituent pas moins un groupe.

Comment cette tension entre la vie collective et le projet individualisé se traduit-elle au sein des expériences des jeunes et des professionnels dans ce lieu privatif de liberté ? Comment ses

acteurs s'approprient-ils ou résistent-ils, individuellement ou collectivement, à la matérialisation de la contrainte ? Les relations développées au sein de l'espace sont-elles à même de créer des îlots de résistance, ou produisent-elles de nouvelles formes d'exclusion ? Un intérêt particulier porté à l'agencement du lieu et à ses usages, à la mise en perspective des allées et venues des différents acteurs sur le site ainsi qu'à la lutte des places qui s'y déroule - notamment au sein des rares lieux où les rassemblements sont possibles ou imposés, tels que *le fumoir* ou *la cantine* – met en lumière des frontières et hiérarchies implicites. L'étude de cet établissement fermé et celle des rapports sociaux de pouvoir qui le traverse et le façonne permettent ainsi d'interroger des catégories fonctionnelles à l'oeuvre en son sein telles que celles *des professionnels* ou *des jeunes* de même que la perméabilité de l'institution avec l'extérieur. Des stratégies et parcours individuels aux contraintes structurelles qui les encadrent, les pratiques et représentations des acteurs sur le terrain redéfinissent alors l'échelle de l'étude. Malgré son architecture et sa situation géographique, le CEF se trouve loin d'être uniforme, hermétique ou isolé, il se trouve circonscrit par ceux qu'il entoure et ce qui l'entoure.

**Lucie Bony, chargée de recherche CNRS, UMR Passages, « Retours sur le livre blanc pénitentiaire : repenser l'architecture pénitentiaire ? »**